

Algeria, item 3

Déclaration de la Délégation Algérienne devant la 62^{ème} session Sous-Comité Juridique du COPUOS Vienne, 20 - 30 mars 2023

Madame la Présidente,

La délégation algérienne tient, tout d'abord, à réitérer sa satisfaction de vous voir présider pour la deuxième année consécutive le Sous-Comité juridique, convaincue que votre expérience sera d'un apport certain à l'évolution de ses travaux.

La délégation algérienne tient également à remercier le Bureau des Affaires Spatiales à sa tête Monsieur Hedman et l'ensemble du secrétariat, pour l'excellente préparation de cette session ainsi que les différents experts des groupes de travail pour leur participation active au développement des points inscrits à l'ordre du jour de cette session.

La délégation algérienne saisie cette occasion pour souhaiter la bienvenue aux nouveaux Etats membres du COPUOS.

Madame la Présidente,

Ma délégation souscrit pleinement aux déclarations du groupe africain et du Groupe des 77 plus la Chine et souhaite, à titre national apporter les commentaires ci-après.

La délégation algérienne reconnaît que le COPUOS constitue la plateforme idoine pour la coordination et la coopération internationale dans le domaine des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique, et que de ce fait, elle s'associe aux efforts du Sous-Comité juridique, organe international principal pour traiter les questions juridiques liées aux activités spatiales, et réitère à ce titre, ses positions par rapport aux points suivants:

Premièrement, en ce qui concerne les traités des Nations Unies relatif à l'espace extra atmosphérique, la délégation algérienne considère que ces traités constituent une base légale internationale pour les activités spatiales ayant prouvé leur efficacité depuis plusieurs décennies de développement spatial. Elle estime également que ces traités restent pertinents et que le Sous-Comité juridique devrait continuer à examiner leurs contenus à la lumière des progrès scientifiques et techniques en vue de relever les défis actuels posés par des activités spatiales de plus en plus diversifiées.

Deuxièmement, pour ce qui est de la définition et de la délimitation de l'espace extra-atmosphérique, la délégation algérienne, consciente que cette question demeure assez complexe, du fait que les paramètres sur lesquels il y a lieu d'agir sont nombreux. Elle estime nécessaire de continuer à analyser la question au sein de notre sous comité dans la perspective d'aboutir à une législation internationale permettant de concilier les multiples aspects liés aux nouvelles activités spatiales en prenant en considération les

produits résultant du développement technologique tel que les vols suborbitaux ou les High Altitude Platform Station (HAPS).

Troisièmement : s'agissant des aspects juridiques de la gestion du trafic spatial, l'Algérie qui demeure attentive à toutes les mesures visant à préserver la sûreté, la stabilité et la viabilité de l'environnement spatial, considère qu'une évolution parallèle de la réglementation y afférente en relation avec les développements techniques et technologiques des activités spatiales, permettrait de gérer efficacement le trafic spatial.

Elle estime également qu'en vue d'améliorer la sûreté et la viabilité à long terme des activités spatiales, la coopération internationale joue un rôle important notamment à travers l'échange d'informations sur la connaissance de l'environnement spatial.

Enfin, pour ce qui est du renforcement des capacités dans le domaine du droit spatial, une large coopération internationale dans le domaine du droit spatial doit être privilégiée au sein du COPUOS, notamment à travers l'octroi, au profit d'étudiants émanant des Pays en développement, de bourses d'études et la mise à disposition à titre gracieux des publications et documents consacrés au droit de l'espace à des fins de recherche.

Au niveau national des efforts ont été consentis en la matière notamment en encourageant les universités à proposer des modules et des séminaires consacrés au droit de l'espace. Et c'est à ce titre, que depuis 2020, des experts de l'Agence Spatiale Algérienne dispensent des cours de droit spatial au profit des étudiants de 2^{ème} cycle au niveau des instituts de formation spécialisés.

Madame la Présidente,

L'Algérie considère que la coopération internationale est le moyen approprié pour faciliter l'échange et le transfert de connaissances et de savoir-faire, et promouvoir le développement des technologies et applications spatiales pour le développement socio-économique durable, la protection de l'environnement et le bien-être des populations. À ce titre, l'Algérie a pris part aux travaux :

- de la réunion virtuelle tenue le 30 mars 2022 avec les organismes associés au projet de constellation de satellites « ARMC » afin de poursuivre le projet et de discuter de la voie à suivre;
- du Workshop sur la coopération Afrique-Japon en matière de la technologie des satellites cubiques (CubeSat), le 26 aout 2022 à Tunis ;
- de la 73^{ème} édition du Congrès International d'Astronautique (IAC), organisé par la Fédération Internationale d'Astronautique (IAF) et le Centre National d'Etudes Spatiales (CNES) du 18 au 22 septembre 2022 à Paris;
- de la 8^{ème} réunion du Groupe arabe pour la coopération spatiale, en marge de la 6^{ème} édition du Salon Aéronautique International de Bahreïn, du 08 au 11 novembre 2022 ;
- de la 10^{ème} session de la Commission de Lutte contre le Criquet Pèlerin dans la Région Occidentale (CLCPRO) et 15^{ème} réunion de son Comité Exécutif, du 27 novembre au 01 décembre 2022 à Oran en Algérie ;
- de la Mission Consultative Technique UNOOSA, du 06 au 08 décembre 2022 à Vienne, à travers une communication sur « la collaboration internationale dans

le contexte national des activités spatiales » dans le cadre du Projet intitulé « Loi sur l'espace pour les nouveaux acteurs de l'espace ».

Pour conclure, **Madame la Présidente**, vous pouvez compter sur la coopération et le soutien de notre délégation pour contribuer sous votre présidence éclairée au succès de cette session de notre Sous-Comité.

Je vous remercie pour votre aimable attention.